

DEUX MOIS

DEUX CONGRES

La Rentrée au Parlement

L'élection des Bureaux

La rentrée du Parlement se ou hier mardi.

A la Chambre, la séance fut ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Scovelin, qui prononça le discours d'usage et fut très applaudi.

Les scrutins furent ensuite ouverts pour l'élection du bureau.

En voici les résultats :

M. RAOUL PÉRET A ÉTÉ RELEU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Scrutin pour l'élection du Président : Nombre de votants, 375 ; suffrages exprimés, 373.

M. Raoul Péret, 369 voix, élu (vifs applaudissements sur tous les bancs).

Scrutin pour l'élection des Vice-Présidents : votants, 365 ; suffrages exprimés, 312. MM. André Lefebvre, 355 ; Raiberti, 289 ; Arago, 254.

Scrutin pour l'élection des huit secrétaires votants, 320, suffrages exprimés, 315. MM. Thoumyre, 238 ; Saget, 264 ; Manaut, 259 ; Regaud, 249 ; Defos Du Rau, 235 ; Taurin, 258 ; Vallat, 238 ; Frouin, 256, élus (Applaudissements.)

Scrutin pour l'élection des questeurs : votants, 354 ; suffrages exprimés, 354. MM. Sarradon, 320 ; Drucaux-Monté, 256 ; Letail, 249, élus.

LES DÉCISIONS DE CANNES

M. Léon DAUDET insista pour que la Chambre se réunisse incessamment, afin qu'elle débattre sur le projet de loi relatif au fait que le Président du Conseil négocie à Cannes en prenant, dit-il, des décisions en contradiction formelle avec ses déclarations.

« Trois faits sont particulièrement graves : « Réduction des versements allemands de 200 millions ;

« Reconstitution économique de l'Europe et surtout admission des bolcheviks à la prochaine conférence. »

La séance exceptionnelle de mercredi fut repoussée par 334 contre 249 voix et la prochaine séance fut fixée à jeudi prochain, 15 heures, pour l'installation du bureau et la fixation de l'ordre du jour.

AU SENAT

Au Sénat, M. Gustave DENIS, prononça le discours habituel et on procéda pour la forme au tirage au sort des bureaux. La séance fut ensuite renvoyée à jeudi pour la nomination du bureau définitif.

Les impôts nouveaux sur les automobiles

La Chambre Syndicale de l'Automobile du Nord et du Pas-de-Calais, a adressé aux parlementaires de deux départements, la lettre de protestation suivante :

« Réunis en assemblée générale le jeudi 5 janvier, la Chambre Syndicale de l'Automobile du Nord et du Pas-de-Calais, émet des déclarations faites par M. Henry CHÉRON, rapporteur général du budget, disant que le Gouvernement projette d'accorder aux communes, le droit de percevoir de nouveaux impôts sur les automobiles ; proteste énergiquement contre ce projet et sollicite votre bienveillante intervention, immédiate, urgente. »

« Le commerce automobile, actuellement en pleine crise, ne peut se voir grever d'impositions nouvelles, celles existantes, exagérées, causent déjà de préjudice considérable à cette branche de l'industrie française. »

« En espérant votre réponse favorable, la Chambre Syndicale de l'Automobile du Nord et du Pas-de-Calais, vous présente ses sincères remerciements. »

Des chiens de guerre auront leur monument

New-York, 10 janvier. — Les chiens de guerre, qui se sont illustrés au cours de la guerre dans l'armée américaine, vont avoir un monument destiné à perpétuer leur héroïsme. Il s'agit d'une statue en bronze d'un chien qui monte la garde. Le monument sera érigé dans le cimetière de Westchester, à une vingtaine de mille de New-York dans le cimetière des chiens, situés à Hartsdale, sur le penchant d'une colline. On fait l'honneur, à ce propos, que dans ce cimetière ont été encore déposés les restes de divers animaux tels que colombes, chats, canards, chiens savants, etc. La plupart des tombes sont jonchées de fleurs et une des particularités du cimetière consiste dans un mausolée érigé pour recueillir la carcasse d'un chien.

Une réconciliation franco-allemande

Leipzig, 10 janvier. — Au Congrès des socialistes indépendants le délégué français Paul Faure a pris la parole à la séance d'hier après-midi.

Il a proclamé la nécessité d'une réconciliation franco-allemande. Il a parlé en termes de bon sens et de franchise, et a été invité à prendre part à la conférence internationale qui doit se réunir à Paris et où sera traitée la question des réparations.

Les socialistes majoritaires allemands s'élèvent contre la présence des communistes à cette conférence.

Au Conseil de la S. D. N.

L'affaire Silésienne

Genève, 10 janvier. — Dans sa première séance, le Conseil de la Société des Nations a entendu la lecture d'un rapport du secrétaire général sur l'état des négociations germano-polonoises pour l'établissement de la convention économique prévue par la décision de la Conférence des ambassadeurs du 20 octobre 1921.

Les négociations touchent à leur fin. Le Conseil a appris avec une joie légitime qu'elles étaient en bonne voie. On espérait un accord définitif dans le courant de janvier après quoi l'affaire silésienne sera définitivement classée.

LA COUR DE JUSTICE

Le Conseil a également enregistré avec satisfaction que 45 Etats ont à l'heure actuelle, signé le Protocole de la Cour internationale de Justice laquelle se réunira pour la première fois le 30 janvier prochain à La Haye.

LA QUESTION DU BLOCUS

Le Conseil prenant acte de ce que la dernière assemblée des nations a adopté certaines résolutions qui modifient l'emploi éventuel de l'arme économique de la Société des Nations, c'est-à-dire le blocus, a décidé en attendant que ces résolutions aient revêtu force de loi par l'acceptation des Etats de s'inspirer des directives de l'Assemblée.

Il serait donc tenu compte des volontés de l'Assemblée des Nations si quelques Etats venaient à encourir la sanction prévue par le pacte.

L'Université du Travail

Deux importantes réunions, auxquelles assistera M. Labbé, directeur général de l'Enseignement technique, se tiendront aujourd'hui à Lille.

A la Préfecture, la Commission départementale, présidée par M. Bourdon, aura à se prononcer sur les budgets des zones professionnelles et le rapport relatif au certificat d'aptitudes professionnelles.

A la Mairie, une Commission réunie à la suite d'une lettre ministérielle sera chargée d'étudier la question de l'institution d'une Université du Travail, à Lille.

Notre ami Saint-Venant, député et conseiller général, chargé, en sa qualité d'adjoint au maire, de l'Enseignement technique, se réunira avec le rapporteur de la Commission d'étude, fait appel aux concours des directeurs des grandes écoles de Lille, aux adjoints et conseillers municipaux, aux membres de la Chambre de Commerce, aux Syndicats ouvriers, à la Bourse du Travail et aux organisations patronales.

La réunion de cet après-midi sera présidée par le Maire de Lille et M. Labbé. Deux rapports seront présentés : l'un émanant du Ministère, qui a élaboré le programme général d'organisation des cours et l'autre par Saint-Venant, qui s'est entendu avec M. Labbé sur le but et la création de l'Université du Travail.

Nous donnerons prochainement des renseignements détaillés sur cette œuvre sociale, qui fait l'objet de nos vives sympathies de la part de nos amis de Lille et à laquelle M. Vascauvenberghe, président du Conseil général et M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, ont apporté leur précieux et actif appui.

Saint-Venant, que nous avons trouvé hier absorbé par la rédaction de son rapport, a bien voulu nous accorder quelques minutes d'entretien. Nous lui avons dit que nous désirions arrêter à mi-chemin. Notre action continuera et affirmera bientôt des résultats. Dans quelques jours, s'ouvriront des cabinets d'orientation professionnelle dans les écoles pratiques de Lille : Ecole Beggio, Ecole ménagère, avec projet d'extension aux divers cours professionnels. Ces cabinets, ayant à leur base les principes scientifiques de psychologie, physiologie, psychologie, permettront de donner à l'Enseignement technique tous les éléments indispensables d'orientation professionnelle, que réclament l'Industrie et le Commerce. Vous ne tarderez pas à être fixé sur nos réalisations.

« Le développement de l'Enseignement professionnel dans notre région, aiguillé sur des voies rationnelles et scientifiques, est en bonnes mains. »

Tamaris est envahie par les fourmis rouges

LES HABITANTS SONT FORT INQUIETS

La Seyne-sur-Mer, 10 janvier. — Un véritable fléau, dont se préoccupe d'ailleurs vivement le Conseil municipal, sévit à la station hivernale de Tamaris, sous la forme d'une invasion de fourmis rouges. Ces insectes causent non seulement des dégâts considérables dans les jardins et les vergers, mais ils ont acquis envahissant les maisons, atteignant les habitants dans les lits et pour s'en protéger on doit isoler ceux-ci et les enduire de pétrole.

Les habitants fort inquiets, demandent le moyen de se défendre de ces hordes infiniment gênantes qui se multiplient d'une façon prodigieuse.

Un demi-million pour des communes dévastées

UN DON DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

Paris, 10 janvier. — Une subvention de 500.000 francs a été votée pour 1922 par le Conseil Général de la Seine à destination des communes dévastées de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, et du Haut-Rhin.

Un nouveau journal

C'EST « L'ECHO NATIONAL » DE MM. GLEMENEAU ET TARDIEU

Paris, 10. — Ce matin, a paru le premier numéro de « L'ECHO NATIONAL », journal fondé par M. GLEMENEAU, et dont le directeur politique est M. André TARDIEU.

« L'ECHO NATIONAL », attaque vivement la politique du cabinet Briand.

Elonkannes, les corridas à-bas ! On se réjouit au moins. Il faut voir les figures, les chapeaux, les bouquets, les ombrelles, les gants, les éventails, les mouchoirs voler dans l'air ! Et les cris ! Et les gestes ! Et les menées en délire ! La Société protectrice l'em... nuait ! Les corridas, cependant, se préparaient au combat.

Les manteaux bleus, rouges ou verts, brochés d'or, étaient étendus devant les loges. Les capes ornaient les barrières. Toute la bande chamarrée des banderilleros, des espadas et des picadores entrant en lice.

On aurait entendu voler une hirondelle dans l'immense cage encadrée.

Les trompettes sonnaient.

Un taureau s'élança dans l'arène.

C'était un bel animal, mais il devait avoir le sentiment de son accoutrement ridicule.

Ses cornes, les épées de ce gladiateur à quatre pattes, étaient garnies de fourreaux en caoutchouc ; sa tête en prenait un aspect grotesque. Certainement, ses adversaires auraient préféré le voir muni de ses armes plutôt que déshonoré par cet arrangement singulier.

Les chevaux des picadores étaient, de leur côté, équipés comme des bouddhas, moulés, fourrés, indestructibles.

Ab ! la Société protectrice devait être contente.

Le public lui fit une ovation.

Mein chachun fit son devoir.

Le taureau se précipita sur les picadores qui le reçurent avec leurs piques innocentes.

Les banderilleros lui plantèrent quelques piques avec leurs intrépidités ordinaires et le taureau, le célèbre Lascarito, qui devait

Un drame émouvant à bord d'un navire

Un chauffeur ivre a révoqué deux officiers et s'est ensuite logé une balle dans la tête. ::

Caen, 10 janvier. — Un drame émouvant s'est déroulé ce soir à bord du charbonnier Béchereau, amarré au bassin Saint-Pierre.

Tout l'après-midi, les chauffeurs du navire : Jean-Marie Souders, 26 ans, et son camarade Fladers, étaient sortis en ville où ils firent de nombreuses stations dans les débits.

En rentrant à bord, vers 8 heures, ils étaient en complet état d'ivresse. Souders, particulièrement exalté, voulut à toute force parler au capitaine. Il sembla qu'entre les deux hommes un véritable complot fut ourdi contre le capitaine du navire, M. Kerjoly. Au milieu de leurs nombreuses stations, les deux hommes avaient certainement combiné l'attentat qu'ils se sont mis en mesure d'exécuter dès leur rentrée.

Peu de temps après, Souders se précipita au carré des officiers. Insolent, il entra la casquette sur la tête.

« Vous pourriez vous découvrir, lui dit remarquer le capitaine. Vous voyez bien que tout le monde est tête nu. Découvrez-vous et sortez. »

Le chauffeur ne répondit pas, puis sortant un revolver de sa poche, tira sur M. Kerjoly, qui atteignit au poignet.

Le moment de stupeur passé, les officiers se précipitèrent au secours de leur chef. Le forcené tira une seconde fois et atteignit d'une balle au cou le chef mécanicien Vhoquer.

Au même instant, l'électricité s'éteignit sur tout le navire. On vit au milieu des ténèbres et du désespoir que le coup de feu avait été tiré. Puis l'assassin disparut.

M. Tingo, commissaire de police de permanence, avait été averti du drame. Il se rendit immédiatement à bord du Béchereau, accompagné d'agents. Le premier soin du magistrat fut de faire garder toutes les issues du cargo. Il s'agit d'enquête de fait pour établir la lumière. On avait la quasi-certitude que Souders n'avait pas quitté le bord et qu'il se cachait dans la cale. Un agent se proposa et eut courage descendit à la chaudière remettre la machine en marche.

A la suite de l'enquête, on trouva Fladers, qui avait interrompu le courant et était resté derrière le dynamo immédiatement après l'attentat.

Il restait à s'emparer de Souders. Fouillé partout, on eut la conviction qu'il s'était réfugié dans une cabine placée au haut du couloir, d'une largeur de 0 m. 60 environ. La position de l'homme était forte. Il pouvait mitrailler tout le couloir. M. Tingo s'approcha du réduit et prononça les trois sommations légales. Il ne reçut aucune réponse. Un agent enfonce alors la porte. Souders était bien réfugié là, tenant son revolver à la main. Les agents n'eurent pas le temps de saisir le meurtrier. Un geste rapide, celui-ci avait levé son revolver et s'était tiré une balle dans la tête. Il s'écrouta comme une masse aux pieds des policiers.

Le docteur Moutier, qui venait d'être appelé, donna les premiers soins aux blessés. L'état des deux officiers n'est pas grave. Mais il n'en est pas de même de Souders, qui a été transporté à l'hôpital.

M. Tingo a procédé à l'arrestation de Fladers qui fut mis à la disposition du Parquet.

LE PROJET D'AMNISTIE

IL VA ETRE DÉPOSÉ

Paris, 10 janvier. — Le projet de loi portant amnistie va être déposé à la Chambre des Députés de qu'il aura reçu la signature du Président du Conseil.

Il expose que le moment est venu d'achever l'œuvre d'apaisement social entreprise par la dernière loi d'amnistie et de faire oublier sur des détails moins importants, la guerre à été l'occasion.

Il propose d'amnistier non seulement toutes les infractions prévues et punies par les codes de justice militaire de l'armée de terre et de mer, mais aussi celles qui ne sont pas revêtues, seraient actuellement de la compétence exclusive des conseils de guerre.

Sont toutefois exceptés les actes qui constituent l'acte de guerre, l'ennemi ou l'ennemi, la véritable négation de l'ordre national, à savoir : les faits de trahison, d'espionnage, d'intelligence avec l'ennemi, de désertion à l'ennemi, d'abandon de poste en présence de l'ennemi.

Un drame terrible de l'après-guerre

Une femme s'est suicidée sous les yeux de son mari paralysé, impuissant à l'en empêcher. ::

Melun, 10 janvier. — Un drame qui a causé une vive émotion à Melun, s'est déroulé cette nuit au domicile des époux Trouvé, 18, rue Saint-Ambroise.

Vers deux heures du matin, Mme Poline Trouvé, s'est suicidée en absorbant la mortelle d'un flacon d'esprit de sel.

Le mari de la désespérée était employé dans l'administration des postes et après son départ pour la mobilisation, Mme Trouvé commença à donner des signes de dérangement cérébral et reçut les soins du docteur Bosc.

Lorsque son mari revint avec une réforme de 100 % étant complètement paralysé par suite de maladies contractées au front une situation pénible commença pour les deux époux. La désespérée fit alors l'achat d'un flacon d'esprit de sel laissant entendre à son mari qu'elle en finirait avec la vie. Le moral de la pauvre femme diminue ainsi tous les jours ; le drame aussi n'a-t-il pas surpris autrement son entourage.

Détail poignant, peu après avoir absorbé son poison la victime, poussa des cris déchirants, alors que son mari, doué sur son lit de douleur, ne pouvait rien faire pour soulager la malheureuse et se mit à son tour à pousser des cris désespérés.

Un garçon boucher, qui passait dans la rue entendant les cris, prévint un voisin qui monta immédiatement près de Mme Trouvé. « Je suis une malheureuse, dit celle-ci, j'ai absorbé de l'esprit de sel. Je vais mourir, je demande pardon à tout le monde. »

A 4 heures, malgré les soins qui lui furent prodigués, la pauvre femme expira près de son mari, après une agonie atroce.

Le commissaire de police a procédé aux constatations d'usage et a fait une enquête sur les circonstances de ce drame terrible qui a vivement impressionné la population de Melun.

A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

LE MEURTRE INVOLONTAIRE D'UN VIEILLARD ROUBAISIEEN

On se rappelle qu'un nommé Auguste Béghin, couvreur à Douai, coupable d'avoir tué d'un coup de revolver un vieillard, M. Boncour, tandis qu'il visitait sa femme, fut condamné à deux ans de prison par le tribunal correctionnel. Le Ministère public fit appel à minima. La Cour d'appel s'est déclarée incompétente et a renvoyé Béghin devant les Assises.

LES LAITIERS D'ARRAS

Plusieurs laitiers d'Arras ont été condamnés par le tribunal correctionnel de cette ville, à 120 francs d'amende pour avoir additionné leur lait de 16 % d'eau.

Sur appel du Parquet général, ces affaires vont venir devant la Cour d'appel.

CE QUE LETAT VA ENCAISSER

Le montant des amendes prononcées par la Cour d'appel de Douai s'est élevé en une seule journée, le 30 décembre dernier, à la somme de 127.730 fr.

Ces amendes, prononcées contre les laitiers de Béthune, de Arras, Valenciennes et les boulangers de Lille, seront intégralement encaissés par l'Etat.

Dernière Heure

Les Lettres anonymes

DES INTERPELLATIONS AU SENAT

Paris, 10 janvier. — Jénouvrier déposera une demande d'interpellation sur le même objet que M. Lebert (Les incidents de Tulle).

On prête à MM. Pouille et Durand, l'intention d'interroger également le Gouvernement.

L'interpellation de Jénouvrier aura trait aux moyens employés par certains juges d'instruction pour arriver à la manifestation de la vérité.

On sait que le juge d'instruction de Tulle avait essayé d'utiliser l'hypnotisme pour tenter d'obtenir de méchants la révélation du nom de l'auteur des lettres anonymes.

Le procès Vilgrain commencera le 18

Nancy, 10. — Le général Penet a prononcé l'ordre de mise en jugement du lieutenant Vilgrain, devant le Conseil de Guerre.

Les débats commenceront le mercredi 18 dans la salle où siège la Cour d'Assises au Palais de Justice.

Le feu à la gare du Nord

LES DEGATS SONT REPARÉS

Paris, 10 janvier. — Grâce à l'activité dont ont fait preuve les équipes d'électriciens de la gare du Nord, les dégâts matériels causés par le court-circuit qui s'est produit ce matin dans la section électrique de la galerie souterraine située sous le pont de la Chapelle ont été entièrement réparés.

Le soir, à 19 heures, l'éclairage électrique est de nouveau utilisé dans tous les services de la gare, cependant que les câbles servant aux transmissions téléphoniques et télégraphiques qui servent à la transmission des signaux, fonctionnent normalement.

FEUILLETON DU 12 JANVIER. — N° 72

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

En un mot, ce qui est admirable à Séville, à Madrid et même à Nimcs ou à Dax est trop dramatique pour nos natures atrophiées et malades.

Et puis il y a la Société protectrice des bêtes.

Elle trépidait en se promenant en fiacre, les roses efflanquées et pousives ; elle se fait hisser au sommet de la rue des Martyrs par leurs jarrets brisés et ne tolère pas qu'un coursier expire glorieusement dans l'arène sous une estocade qui met fin à sa triste carrière.

Elle laisse les par-sang d'Autouil se rompre les membres, les Jouveux se casser le cou, les femmes et les jeunes filles s'écarter le corps et l'âme à des travaux qui seraient un portefaix en quinze jours ; elle trouve admirable que la guerre cosmogonique des milliers d'hommes, de mulets et de chevaux, évanouie, hachée et réduite en charpie ; que dieu ? elle dévore avec délices des masses d'êtres vivantes, des poissons marins dans les bouches ; elle se rassure de chairs pantelantes et de poissons déchirés par l'assomoir et le chalut et pour une haridelle mourant d'un coup de corne ou un taureau furieux frappé d'un coup d'épée, au lieu d'être assommés par la bi-

deuse masse de l'abattoir, elle pousse des cris de pitié hypocrite et gémissements.

« Des accidents ? Est-ce qu'il n'y en a pas partout ? »

Et les coupeurs qui dégingolent des toits ; le badigeonneur sous lequel l'échelle se rompt ; le jâtrier qui tombe d'un échafaudage, le maçon écrasé par un pierre qui remue, les fiacres qui s'emballent, les trains qui déraillent, les locomotives qui se heurtent, les pêcheurs et les marins qui sombrent ?

« La Société protectrice n'en clamait pas moins. »

Protectrice de qui et de quoi ?

Cependant les courses devaient avoir lieu, mais quelles courses !

Quelle extravagante corrida, Seigneur ! Comme les manolés des Baignoires et les Andalouses de Bercy, présentes à cette fête des yeux, devant avoir une haute idée de notre sensibilité !

A trois heures la splendide salle était bondée de spectateurs.

Une aiguille ne serait pas tombée à terre sur les gradins.

Le soleil favorisait la cérémonie tant contrariée par les protecteurs des bêtes.

Si la corrida devait manquer de brillant, ce n'était pas sa faute.

Ses rayons transportaient la couple de leurs mille tâches et se jouaient parmi les éventails, les plumes et les fleurs des chapeaux printaniers, la soie et les velours des toilettes. Pas une loge n'était vide, pas un fauteuil n'était libre.

Paris tout entier était là, le Paris du plaisir et de la joie, du jazz et de la célébrité, c'était de notre sensibilité !

Les vingt-cinq mille places de cet immense coïté étaient prises.

La nouveauté est toujours un puissant attrait pour les Parisiens.

L'Espagne les avait conquis et Paris accourait.

Pierre Brècheux était bien informé.

A cette occasion, le clan Colombey avait déserté le Chesnay.

Les Durivel, le commandant Briand, le notaire lui-même et tante Sidonie — une blonde, elle inclinait vers la Société protectrice — occupaient deux loges entières.

Le banderillero Fernand Colombey, orné météorologiquement dans les couleurs, au-dessus de ses loges.

Il y avait dans l'air des nouvelles qui l'attristaient.

Dans la famille on parlait chaudement depuis quelque temps de certains projets, et quand il s'agissait par hasard, les langues se lassaient.

On lui lançait des regards de commisération.

Cette maligne peste de Gaston, ôte que son cousin passait à sa portée, disait au commandant Briand, avec des intonations particulières :

« Ce pauvre Fernand ! — Ou ; — Errofoncé l'amoureux !... Ce qu'il doit bougonner. »

Et d'autres exclamations que le substitut feignait de ne pas entendre mais qui ne lui en étaient pas moins douloureuses.

Bianche elle-même était devenue plus réservée avec lui. Elle ne le touchait pas, mais elle osait à peine le regarder en face, peut-être pour ne pas voir ce visage pâvi et éviter le spectacle d'un chagrin dont elle sentait la cause.

A la « grand place », le jeune homme était plus sombre qu'à l'ordinaire. L'épée de Damocles suspendue sur sa tête allait tomber.

La Tribu était convoquée tout entière aux cérémonies de la rue Pergolotti et ensuite au château du Chesnay, où il y avait un binger de gals.

Pour le moment, à l'exception de Bianche dont la horripilation fouillait les loges, de son cousin Fernand, tante et la famille était occupée de la salle et du spectacle qui se préparait.

L'orchestre jouait des égrenées et des boleros qui avaient un parfum d'Espagne ; Carmen brûlait là d'un buste nouveau.

Le dernier acte de cet opéra charmant était mis en scène au naturel, moins le train, à trois heures et demie, le défilé commença.

Superbe l'entrée des espadas, des picadores, des banderilleros et du cavalier en place, vêtu à la Louis XV et traîné dans un carrosse d'un luxe royal.

Sinistres les trompettes qui jetaient leurs notes discordantes à travers les fanfares de l'orchestre.

Picadores les alguazils en costume Philippe II, vêtements noirs, chapeau à plumes et bottes à chausson, avec l'épée au côté, cavalcadant sur leurs genoux ; tout était du temps, comme on dit aujourd'hui, jusqu'aux mules caparponnées pour enlever les valises et qui ne devaient servir, d'ailleurs, qu'à la parade.

La Société protectrice ouvrait l'œil.

Puis, le cortège disparut dans les corridors — soyons tout à fait espagnol — les alguazils vinrent demander la clé du toril à l'alcade ou au personnage qui le représentait, et les émotions commencèrent.

C'est mesquin, bien méchant ? dit le jeune Durivel en poussant le cordon du commandant Briand.